

**Entente de l'Axe Seine
Conférence du 11 juin 2025**

Résolution n° 2

ELECTION DE LA DEUXIEME ET TROISIEME VICE-PRESIDENCES. -

L'article 3.1 de la Convention d'Entente de l'Axe Seine prévoit la désignation d'une deuxième et d'une troisième vice-présidences ayant pour objectif de garantir un équilibre de représentation géographique entre les membres de l'Entente.

Cette Conférence doit désigner cette deuxième et troisième vice-présidences pour une durée égale à celle du mandat en cours.

Propositions :

- Deuxième vice-présidence : Virginie LUTROT
- Troisième vice-présidence : Philippe AUDEBERT

Election de la deuxième et de la troisième vice-présidences :

- Deuxième vice-présidence : Virginie LUTROT
- Troisième vice-présidence : Philippe AUDEBERT

Si ces propositions recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la résolution suivante :

La conférence de l'Entente Axe Seine,

Considérant les dispositions de la convention d'Entente de l'Axe Seine et notamment son article 3.1 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'une deuxième et troisième vice-présidences de la conférence de l'Entente de l'Axe Seine.

Décide :

D'élire Virginie LUTROT à la deuxième vice-présidence **et** Philippe AUDEBERT à la troisième vice-présidence de la conférence de l'Entente de l'Axe Seine.

Patrick OLLIER, Président	Alexis DARMOIS, Secrétaire de séance
	